

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2010028

Signataire : FG/SD

OBJET : 14 bd Anatole France à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée AB n°6, d'une superficie de 544 m², cession au profit d'EFIDIS.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la décision de préemption n° 181 du 23 septembre 2010,

Vu la lettre de la commune du 8 octobre 2010,

Vu le courrier d'EFIDIS du

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 20 septembre 2010,

Considérant l'intérêt de céder la parcelle AB 6 située 14 bd Anatole France à Aubervilliers au profit d'EFIDIS afin de requalifier une partie du bâti existant, de créer une offre diversifiée de logements et de revitaliser le commerce notamment en assurant la continuité du circuit piétonnier prévu depuis la place de la mairie, le site de l'Orangerie, la rue du Docteur Pesqué avec un débouché au travers de l'îlot délimité par les rues du Moutier, de la Courneuve, des Noyers et le boulevard Anatole France,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le bien en totalité situé 14 bd Anatole France à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AB n°6 d'une superficie de 544 m² au profit d'EFIDIS afin de requalifier une partie du bâti existant, de créer une offre diversifiée de logements et de revitaliser le commerce notamment en assurant la continuité du circuit piétonnier prévu depuis la place de la mairie, le site de l'Orangerie, la rue du Docteur Pesqué avec un débouché au travers de l'îlot délimité par les rues du Moutier, de la Courneuve, des Noyers et le boulevard Anatole France.

FIXE le prix de cession à 1.739.600 euros majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203.775.824

Pour le Maire

L'adjoint délégué